

Conditions de recrutement et d'évaluation de 7 cadres

Contrôleurs 5^{ème} échelon à l'Office des Changes

Le présent document est établi sur la base de :

- La circulaire n°24/2012 du 22 Octobre 2012 du Chef du Gouvernement relative aux procédures de recrutement dans les établissements et entreprises publics ;
- Les postes budgétaires autorisés au titre de l'exercice 2017 ;
- La décision n° I/SAP/718/2017 relative à l'organisation d'un concours pour le recrutement de 7 cadres Contrôleurs, 5^{ème} échelon à l'Office des Changes au titre de l'exercice 2017.

1/ L'Office des Changes recrute par voie de concours, 7 cadres remplissant les conditions suivantes :

Diplôme	Spécialité requise	Expérience minimale	Compétences requises
5 CADRES ECONOMISTES			
Master ou diplôme équivalent, délivré par une université, une école ou institut public, marocain ou étranger, agréé et reconnu par le Ministère de l'Education Nationale, de la Formation professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.	- Banques & finances - Audit et contrôle de gestion - Gestion financière et comptable ; - Commerce international.	3 ans d'expérience dans le domaine de la finance, la comptabilité, l'audit ou Commerce international	- Esprit d'analyse et de synthèse ; - Maîtrise de l'environnement financier ; - Bonnes capacités de communication écrite et orale ; - Esprit d'équipe ; - Bonnes capacités relationnelles ; - Maîtrise des outils informatiques ; - La maîtrise de l'anglais est un atout.
	Droit privé en français.	2 ans d'expérience dans le domaine juridique	- Aptitude rédactionnelle en matière juridique en langues Arabe et Français - Maîtrise des procédures de poursuites judiciaires - Gestion des litiges précontentieux et contentieux - Organisation judiciaire au Maroc - Communication en Arabe et en Français
UN ADMINISTRATEUR DE SECURITE			
Ingénieur d'Etat, Master ou diplôme équivalent, délivré par une université, une école ou institut public, marocain ou étranger, agréé et reconnu par le Ministère de l'Education Nationale, de la Formation professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.	Réseau informatique Et /ou Sécurité informatique Ou spécialité équivalente	1 an dans le domaine de la sécurité informatique	- Connaissance en sécurité technique (Architectures, infrastructures...) - Connaissances des référentiels de sécurité (ISO, OWASP, ...) - Connaissances des solutions de sécurité (Firewall, SIEM, WAF, ...) - Une certification dans le domaine de la sécurité SI serait un atout (CEH, ISO 27001 LI/LA, ...) - Une expérience dans le domaine de la sécurité des systèmes d'information serait un atout - Un bon sens de l'analyse - Rigueur et sens de l'organisation - Un bon niveau de communication

(*) Ou toute spécialité équivalente

Les candidats doivent :

- Être de nationalité marocaine ;
- Être âgé de 18 ans au moins et de 45 ans au plus à la date du concours ;
- Remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice des fonctions objet de ce concours ;
- Avoir un diplôme d'ingénieur d'Etat ou Master ou diplôme équivalent, délivré par une université, une école ou institut public, marocain ou étranger, agréé et reconnu par le Ministère de l'Education Nationale, de la Formation professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.;
- Justifier de l'expérience exigée.

2/ Le concours comprend des épreuves écrites (Français et Arabe) et des épreuves orales.

3/ Les épreuves écrites du concours auront lieu le **Dimanche 29 Octobre 2017** à Rabat, à l'adresse qui sera communiquée lors de la publication de la liste des candidats présélectionnés.

4/ La liste des candidats remplissant les conditions énumérées ci-dessus pour passer les épreuves écrites du concours, sera publiée sur le site web de l'Office des Changes www.oc.gov.ma et sur le site emploi-public.ma au plus tard le **Mardi 24 Octobre 2017** et des convocations seront adressées auxdits candidats par lettre recommandée et par email.

5/ Le programme des épreuves écrites est détaillé comme suit :

Epreuves écrites	Période de la journée	Durée	Coefficient
<u>Epreuve écrite en français</u> : thèmes et/ou QCM en relation avec les profils et spécialités requis.	Matinée	3h	2
<u>Epreuve écrite en arabe</u> : thèmes et/ou QCM en relation avec les profils et spécialités requis ou d'ordre général.	Après-midi	2h	1

6/ Seuls les candidats ayant obtenu une note $\geq 12/20$ aux épreuves écrites sont admis à passer les épreuves orales qui se dérouleront au siège de l'Office des Changes à Rabat, à une date qui sera communiquée lors de l'annonce des résultats des épreuves écrites sur le site web de l'Office des Changes www.oc.gov.ma et sur le site www.emploi-public.ma. Des convocations seront adressées aux candidats admis à passer les épreuves orales par lettre recommandée et par email.

La note des épreuves écrites obtenue par chaque candidat est calculée comme suit :

$$\text{Note écrit} = \frac{(\text{Note Français} \times 2) + (\text{Note Arabe} \times 1)}{3}$$

7/ A l'issue des épreuves écrites et orales du concours, les résultats définitifs des candidats admis (liste principale et liste d'attente), classés par ordre de mérite, seront publiés sur les sites web www.emploi-public.ma et www.oc.gov.ma. Seuls les candidats ayant obtenu une note finale $\geq 12/20$ seront éligibles pour figurer sur ces listes.

La note finale obtenue par chaque candidat est calculée comme suit :

$$\text{Note finale} = \frac{(\text{Note de l'écrit} + \text{Note de l'orale})}{2}$$

8/ Les candidats à recruter définitivement seront affectés selon les besoins et nécessités des services de l'Office des Changes.

